

211C2197

FR0000038945-OP046-AS23-ES04-RO23

6 décembre 2011

Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les titres de la société.

OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL

(Euronext Paris)

Le 5 décembre 2011, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'à l'issue de l'offre publique alternative simplifiée visant les actions et les bons de souscription d'actions (« BSA¹ ») de la société OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL (ci-après dénommée « OFI PEC »), la société Eurazeo détient, directement et indirectement (i) 10 295 436 actions OFI PEC représentant autant de droits de vote, soit 97,57% du capital et des droits de vote de cette société², (ii) 6 043 433 BSA 1, représentant 98,67% des BSA 1 en circulation³, et (iii) 13 113 603 BSA 2, représentant 99,52% des BSA 2 en circulation⁴ (cf. D&I 211C2185 du 5 décembre 2011).

Compte tenu des 148 050 actions autodétenues par la société OFI PEC (soit 1,40% du capital), les actions OFI PEC non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires sont au nombre de 108 759 actions, représentant autant de droits de vote, soit 1,03% du capital et des droits de vote de cette société.

Par courrier du 6 décembre 2011, CM-CIC Securities, agissant pour le compte de la société Eurazeo, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de la société Eurazeo de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique susvisée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions et les BSA OFI PEC non détenus par elle, aux prix de 11,60 € par action et 0,47 € par BSA, sur le fondement des articles L. 433-4 III et IV du code monétaire et financier et 237-16 I 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 III et IV du code monétaire et financier, 237-14 et 237-16 du règlement général sont remplies :

- les 108 759 actions OFI PEC non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 1,03% du capital et des droits de vote de la société ;
- les 30 243 actions susceptibles d'être créées à la suite de l'exercice des 144 015 BSA OFI PEC non présentés à l'offre représentaient, à l'issue de l'offre, une fois additionnées avec les actions existantes non présentées, 0,95% du capital et des droits de vote de la société, sur une base diluée de l'exercice des BSA ;

¹ Le prospectus relatif notamment (i) à une émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de la société OFI PEC (autrement dénommés « BSA 1 ») et (ii) à l'émission d'actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions (autrement dénommés « BSA 2 ») a été visé par l'Autorité des marchés financiers, le 14 juin 2010, sous le n°10-179. Il est précisé que les BSA 1 et les BSA 2 possèdent les mêmes caractéristiques et peuvent de ce fait également être dénommés, sans distinction, « BSA ». En particulier, 5 BSA OFI PEC donnent droit de souscrire à 1,05 action OFI PEC moyennant un prix de souscription de 11 € par action (les BSA sont exerçables du 13 juillet 2010 au 12 juillet 2013 inclus).

² Sur la base d'un capital composé, au 30 novembre 2011, de 10 552 245 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un nombre total de 6 124 842 BSA 1 en circulation au 30 novembre 2011.

⁴ Sur la base d'un nombre total de 13 176 209 BSA 2 en circulation au 30 novembre 2011.

- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique alternative simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité des termes du projet d'offre alternative dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 211C1979 du 3 novembre 2011) ;
- le retrait obligatoire est libellé aux mêmes conditions financières que la branche en numéraire de l'offre publique alternative simplifiée précédente, soit 11,60 € par action et 0,47 € par BSA.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **12 décembre 2011** et portera sur (i) 108 759 actions OFI PEC, représentant 1,03% du capital et des droits de vote de la société, au prix unitaire de **11,60 €**, et (ii) (a) 81 409 BSA 1 OFI PEC et (b) 62 606 BSA 2 OFI PEC, au prix unitaire de **0,47 €**.

Nyse Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des titres OFI PEC.
